

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Unité Interdépartementale DREAL)

Affaire suivie par :Jean-Pierre Scalia Adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale DREAL

Tél: 04 79 62 81 92

Mél: jean-pierre.scalia@developpement-durable.gouv.fr

a d Villigit programa

Chambéry, le 2 3 MAI 2024

Le Préfet

à

Monsieur Marc PAPINUTTI Président de la Commission Nationale du Débat Public 244 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Objet : Bilan des garants de la Zone Spéciale de Carrière de la Maurienne

Monsieur le président,

Par courriel du 9 avril 2024, Mme Girod et M Chevallier désignés comme garants de la concertation préalable pour le dossier de la Zone Spéciale de Carrière de la Maurienne m'ont transmis leur bilan.

Comme mentionné dans ce rapport, compte tenu des craintes relayées par les maires des communes concernées par le projet, la concertation préalable n'a pas eu lieu et la procédure a été suspendue avant le début de la concertation. Le dossier de concertation n'a pas été rédigé.

Comme indiqué dans mon courrier du 21 juillet 2023, à l'issue d'un dialogue constructif avec les élus et les ministères, j'ai proposé à Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et à Monsieur le Ministre délégué en charge de l'Industrie un périmètre de ZSC réduit à 50 ha, limité à la commune de Saint Jean De Maurienne.

À réception de la décision des Ministres la procédure pourra reprendre. En fonction des choix retenus et comme le précisait le mail du 9 octobre 2023 de M Deronzier, une nouvelle concertation préalable

DREAL Unité Interdépartementale - 430 rue Belle Eau - Zone Industrielle des Landiers Nord 73000 CHAMBÉRY

Tél: 04 79 62 69 70

Mél: ud-ds.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.auvergne-rhone-alpes-developpement-durable.gouv.fr

garantie par la CNDP pourra être proposée. La population sera alors informée du nouveau projet envisagé et pourra participer à son amélioration par ses contributions.

Conformément aux articles R123-23 et R121-24, j'ai publié le rapport des garants et ce courrier de réponse sur le site internet de la préfecture de la Savoie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma respectueuse considération.

.e Préfet

François RAVIER